CONDITIONS

DES MARCHES PAR AN—payables de mois d'avance.

Acte d'abonnement: on ne sera censé y avoir souscrit à moins que les arrhes n'aient été payées, et à moins que celui qui voudra se soustraire son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Elle est publiée en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui feront annoncer.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un répondant quelconque en ville chargé de payer immédiatement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, sinon elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour la chance de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
rue de Nelle, Levée, Nos. 28 et 29.
15 jan

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)

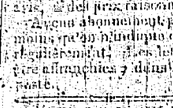

Le brigantin à vapeur ABEONA cap. Gleason, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour les ports susdits.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
Nos. 28 And 29 New Levee.
31 déc

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)

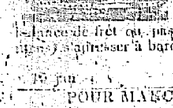

Le bateau à vapeur ANDREW JACKSON, capitaine Ryneon, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, 8 janv. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & CO,
agents, Gravier & Tchoupitoulas.
31 déc

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 109 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagemens pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
agents, Gravier & Tchoupitoulas.
31 déc

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau à vapeur CALEDONIA, capitaine J. Moore, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage dans la chambre et sur le pont, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle-Levée.
31 déc

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

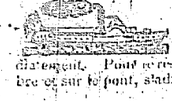

Le TRANSPORT, capitaine E. Paterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les lundis, après avoir débarqué ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

(21 déc) THOMMING & EUSELIER.

POUR LE HAVRE.

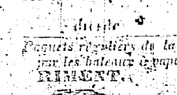

Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement pour le dit port. Il est de 200 balles, en pour-passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103
jan

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
No. 103, rue Royale
14 jan

POUR TAMPICO.

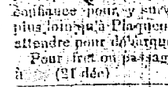

Le goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TUYES & CO.
13 jan

A VENDRE ou A PRETER.

La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.
15 jan

A VENDRE OU A PRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.
13 jan

POUR LA MOBILE.

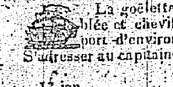

La goëlette paquebot EMELINE, capitaine Tolliman, est prête à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du chemin à coulisses, ou à

TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nlle-Levée, No. 28.
30 jan

POUR LE HAVRE.

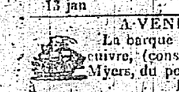

Le navire BOLIVAR, capitaine A. C. Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

QUERTIER & BOUTIN.
10 jan

POUR LE HAVRE.

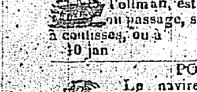

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
rue Toulouse.
4 janv

POUR TAMPICO.

La goëlette TWO BROTHERS, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à

BENJ. BOOTH & Co.
Nlle-Levée
3 janv

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier HOPE, doublé et chevillé en cuivre, partira pour le dit port, sous le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO.
7 jan

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Sisney, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 120 balles de passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la poleon No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO,
agents, Gravier & Tchoupitoulas.
6 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1re. classe le GLOBE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine R. K. Porter, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour ce fret, s'adresser à

J. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.
4 jan

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à

J. OGDEN & CO,
rue du Canal, No. 72.
4 jan

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire ARGULNARE, capitaine Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN & CUDDY,
agents, Gravier & Tchoupitoulas.
4 jan

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carbonnier, agent, ayant partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103
14 déc

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe TESTE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hamilton, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
rue Royale, No. 117
4 déc

POUR LA MOBILE.

Le goëlette FLIRT, capitaine Lacoste, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

THOS. TOBY & CO.
rue Toulouse
4 déc

A VENDRE OU A LOUER.

SENAT DE LA LOUISIANE.

CINQUIEME LEGISLATURE—DEUXIEME SESSION.

MARDI, 7 Janvier 1834.

Le Sénat s'est assemblé, conformément à l'ajournement.

Membres présens: Mrs. Charles Derbigny, président, Burthe, Dupré, Labranche, Leblanc, Moore, Nicholas, Prudhomme, Sloan et Weatherbee.

Deux messages écrits du gouverneur ont été apportés par Mr. Verloin Degruys, son secrétaire privé.

Une lettre adressée au président du Sénat, et signée par Mr. R. L. Booker, caissier de la Banque de la Louisiane, a été lue par le secrétaire; cette lettre renfermait une copie imprimée de plusieurs résolutions adoptées par la direction de la dite Banque, relativement à la partie du message du gouverneur qui a trait aux actions de l'Etat dans la dite banque. Ces résolutions ont été lues en anglais, et il a été ordonné qu'elles fussent traduites en français, pour être lues lundi prochain.

Un message verbal du gouverneur, apporté par Mr. Verloin Degruys, son secrétaire privé, a informé le Sénat que le gouverneur a approuvé et signé la résolution enjoignant à l'ingénieur civil d'examiner le lac Bistineau et le Bayou Dorcheat.

Un message écrit du Gouverneur a été apporté par Mr. Verloin Degruys, son secrétaire privé.

Mr. Nicholas a donné avis que, demain ou tout autre jour, il présentera un bill intitulé: "Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la Société d'Agriculture de la Louisiane."

Mr. Sloan, président du comité réuni, nommé pour visiter et examiner le Pénitentiaire, maintenant en construction à Bâton-Rouge, et pour faire un rapport à ce sujet, a présenté le rapport suivant:

Le comité réuni, nommé par la Législature, pour visiter et examiner le Penitentiaire, maintenant en construction dans la ville de Bâton-Rouge, soumet respectueusement le rapport suivant:

Le comité s'est acquitté de son devoir; le résultat de son examen est de la nature la plus satisfaisante.

Votre comité a pensé que le but principal de sa mission était d'examiner les matériaux et la construction de la bâsisse; en conséquence, il s'est particulièrement occupé de ces objets, et c'est avec la plus grande satisfaction, qu'il a reconnu tous les matériaux, tels que: briques, chaux, sable, bois de charpente et ardoises, comme étant de première qualité. L'ouvrage, autant qu'il est avancé, leur a paru bon; en un mot, tout ce qui a rapport à l'édifice, autant que le comité a pu en juger, offre l'aspect le plus satisfaisant, et la preuve la plus patente de la vigilance, de la fidélité et de l'intelligence des commissaires, du sur-intendant et de tous ceux qui y sont employés.

L'édifice s'est élevé avec rapidité, depuis l'époque de sa création; mais la maçonnerie se trouve nécessairement arrêtée, en ce que la pierre ou le granit n'est pas encore arrivé: toutefois cet objet est attendu et l'ouvrage sera repris de manière à assurer le prompt achèvement de tout l'édifice. Les commissaires de Bâton-Rouge qui sont chargés de la construction de cet édifice, ont fait certains changemens dans le plan primitivement adopté par la Législature, et se proposent d'en faire quelques autres. Un plan particulier de ces nouveaux changemens ainsi que l'estimation du coût probable devaient être remis à votre comité, à temps pour figurer dans ce rapport; mais ces documens ne lui sont pas encore parvenus; lors qu'il les possédera, il trouvera peut-être nécessaire de les communiquer à la Législature. Le tout vous est respectueusement soumis.

(signé.) MONGOMERY SLOAN.
L. M. MOORE.
Comité du Sénat.
H. W. CHINN.
ISAAC JOHNSON.
THS. NICHOLAS.
Comité de la Chambre.

ORDRE DU JOUR.

PREMIERE LECTURE.

"Acte pour incorporer la Compagnie de Raffinerie des habitans de la Louisiane."

"Acte pour abroger l'acte pour accorder à Thomas Brown, le privilège de tenir un bac sur le Mississipi, vis-à-vis la ville de Plaquemines."

"Acte pour autoriser Thomas Haverling homme de couleur libre, à affranchir certain esclave."

Sur la motion faite par Mr. Moore, de rejeter ce bill, l'appel nominal a eu lieu, et a donné le résultat suivant:

Pour le rejet; MM. Beauvais, Burthe, Dupré, Labranche, Moore, Nicholas, Prudhomme, Sloan et Weathersbee, contre le rejet, aucune voix.

En conséquence le bill a été rejeté et reporté à la Chambre.

"Acte relatif à la publication des décisions de la Cour Suprême."

"Acte pour accorder certains pouvoirs au jury de police de la Paroisse des Avoyelles."

Un message de la Chambre, apporté par Mr. Pitot, son greffier a demandé le concours du Sénat au bill intitulé: "Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à l'inspection du tabac, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

SECONDE LECTURE.

"Acte pour incorporer l'Eglise méthodiste Episcopale, dans la ville de Bâton-Rouge, paroisse d'Est-Bâton-Rouge. Ce bill a été amendé.

Sur la motion de Mr. Nicholas, de retrancher de la première section, les mots "héritages," "legs," testament", l'appel nominal a eu lieu et a donné le résultat suivant: pour l'amendement; Mrs. Burthe, Dupré, Labranche, Leblanc, Nicholas et Prudhomme, 6 voix. Contre l'amendement, Mrs. Moore et Sloan, 2 voix.

En conéquence l'amendement a été adopté.

Le Sénat s'est occupé, à huis clos, d'affaires de l'exécutif.

Mr. Burthe président, de la part du Sénat, du comité nommé pour faire les préparatifs de la célébration du 8 Janvier, a informé le Sénat que les dispositions accoutumées avaient été faites.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, 11 heures du matin.

MERCREDI, 8 Janvier 1834.

Le Sénat s'est assemblé, conformément à l'ajournement.

Sur motion, le Sénat, afin de se joindre à la procession, pour la célébration du jour, s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

JEUDI, 9 Janvier 1834.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Charles Derbigny président, Beauvais, Burthe, Dupré, Labranche, Lacoste, Leblanc, Moore, Nicholas, Prudhomme, Sloan, et Weathersbee.

Sur la motion de Mr. Nicholas, le rapport du bureau des travaux publics, à l'exception de la partie déjà referée à un comité, a été referé au comité des améliorations intérieures.

ORDRE DU JOUR.

Troisième lecture:

"Acte pour incorporer l'Eglise Méthodiste Episcopale, dans la ville de Bâton-Rouge paroisse d'Est Baton Rouge." Ce bill a été reconsidéré, amendé et passé.

Première lecture:

"Acte pour pourvoir à l'organization et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane." La continuation de la lecture a été remise à demain.

Seconde lecture:

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie d'Assurances maritimes et contre les incendies."

Sur motion, la continuation de la lecture a été remise à demain.

Mr. Dubreuil a présenté une pétition avec invitation au gouverneur à nommer et affecter [illegible] pour [illegible] Mr. Dubreuil.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

JOURNAL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 8 janvier 1834.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Hon, la chambre s'est ajournée afin de se réunir à la procession pour la célébration de l'anniversaire du huit janvier.

JEUDI, 9 janvier 1834.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Maddox a fait la motion que la Chambre s'ajourne à demain.

Sur l'adoption de cette question, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Canonge, Jones, Maddox, Nichols et Porche ont voté dans l'affirmative—5 oui.

Et que MM. Augustin, Bouligny, Breau, Brumfield, Bullard, Charpentier, Chinn, Dennoy, Dobson, Ducros, Foltz, Garland, Gaillet, Hon, Labauve, Legendre, Lessassier, McRae, Taylor et Thomas ont voté dans la négative—20 non.

En conséquence, cet amendement a été rejeté.

En conséquence ces résolutions ont été adoptées.

Sur motion, ordonné que ces résolutions soient adoptées telles qu'elles sont avec amendement.

L'orateur a nommé MM. Ducros, Canonge et Porche un comité pour examiner la Banque de l'Etat.

MM. Johnson, Nichols et Bouligny pour examiner les affaires de l'Association Consolidée.

MM. Barrow, Walker et M. Rae pour examiner les affaires de la Banque des Artisans et des Commerçans.

MM. Chinn, Taylor et Watkins pour examiner la Banque de la Louisiane.

MM. Bullard, Mazigny et Maddox pour examiner la Banque de la Cité.

MM. Garland, Dawson et Hon pour examiner la Banque de l'Union.

MM. Vaughan, des Ayoselles, Gaillet et Jones pour examiner les affaires de la Banque de la Compagnie du Canal.

Et MM. Augustin, Lessassier et Dennoy pour examiner la Banque du Commerce.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et de demander son concours aux amendemens de la Chambre aux susdites résolutions.

M. Hon a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

Acte pour incorporer la Compagnie des Améliorations pour la ville de la Nlle.-Orléans."

M. Canonge a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de l'Asyle des Orphelins."

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivans:

"Acte pour étendre le droit de récusation péremptoire."

"Acte faisant des appropriations pour améliorer la navigation des rivières Tanchipaho, Talin, et Ouest Perle."

"Acte concernant la publication des avis à donner de la nomination des curateurs aux successions vacantes."

"Homologation des comptes &c."

Furent sur seconde lecture et ont été renvoyés à [illegible] pour être lus une troisième fois.

La Chambre s'est occupé de la résolution relative à l'imprimeur d'Etat.

Cette résolution ayant subi quelques amendements, sur motion ordonné qu'elle soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain, à 10 heures du matin.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de six Directeurs par les actionnaires aura lieu le Jeudi 27 Janvier prochain dans le local de la Ire Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures.

Par ordre,
23 déc—1m S. L. PREVOST, Caissier.

AGENCE POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND, EN VIRGINIE.

LES soussignés sont prêts à recevoir les ordres des Marchands, Planteurs et manufacturiers du Sud et autres personnes pour l'achat et livraison d'esclaves hommes et femmes de 10 à 26 ans, y compris des artisans, laboureurs, ouvriers de champ, domestiques de maison, &c. Tous achats ou ventes effectués par l'entremise des soussignés seront exécutés conformément à la loi, accompagnés de documents légaux, garanties &c. Les conditions seront moitié du prix d'achat, payable à Richmond en donnant l'ordre et la balance lors de la livraison de l'esclave achetés.

☞ Les lettres par la malle devront être affranchies.

JAMES, McCALL & CO,
courtiers d'esclaves à Richmond, en Virginie.

Le Louisiana Advertiser et l'Abeille de la Nelle. Orléans; l'Aigle de Donaldsonville; Le Courier de Natchez, l'Advocate de Vicksburg, le Correspondant de Port Gibson; le Palladium de Covington et le Phœnix de St. Francisville insèreront l'avis ci-dessus pendant un mois et couvriront leurs comptes accompagnés des journaux contenant l'avis à James McCall & Co, qui paieront le montant. 31 déc.

A VENDRE—Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard à 8 milles au-dessous de la ville, ayant 1 arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, borné sur les propriétés de MM. B. Chauvin, Delorge et Hilaire St. Amand.

CHS. HATREL.
1 jan rue de Chartres, No. 135

Succession de Jacques Hardi.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus, et à toutes autres personnes qui voudront s'opposer à l'acte à passer, entre dix jours à compter de la présente publication, les formes pour homologuer le tableau de partage de cette succession, et autres les comptes, actes et pièces nécessaires à cet effet, ainsi que pour la vente des immeubles de la dite succession, à moins que dans le dit délai de dix jours, il ne soit fait opposition à la dite homologation, vente et actes susdits, par quelque personne ayant droit de le faire.

Par ordre de la Cour.
W. CORNEILLE GRIMA, greffier.
Greffe de la Cour, 23 décembre 1833.
24 déc—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—Cour des Preuves—En vertu d'un décret de l'hon. Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 23 décembre 1833, jeudi 23 janvier 1834, à dix heures du matin, en Lalite paroisse de St. Charles, l'exposant en vente publique, la propriété, les esclaves et les objets mobiliers suivants, dépendant de la succession de Christian Perret décédé en cette Paroisse St. Martin de savoir:

1°. Quelques meubles meublants, ustensiles de cuisine, barriques de futaille, 8 cachos tuilières, 14 chevaux de trait, des instruments aratoires et divers autres articles.

2°. Les esclaves suivants, parmi lesquels se trouvent des negres de charge, domestiques, charretiers, Ursin, âgé de 46 ans; Charles 45 ans, Lindor 50 ans, Gilbert 35 ans, Eugene, 27 ans, Mathurin 55 ans, Louis, ayant un pied bot, Pierre 35 ans, Parquin 27 ans, Jolin 24 ans, William 24 ans, Jean Black 22 ans, Victor 21 ans, Sophie 10 ans, Caroline 50 ans, Agathe 55 ans, Josette 21 ans, et ses deux enfans, Paul de 3 ans et Marie de 6 mois, Marie mulâtresse de 20 ans et son enfant Hele âgé de six mois.

3°. Une HABITATION établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du Mississipi, à environ dix lieues de la Nouvelle-Orléans, mon rapport cinq arpents de face avec la double profondeur, bornée du côté d'en haut par l'habitation de MM. Grison Peres, et de l'autre par celle de feu M. P. Puyol Perret; ensemble, toutes les batisses, constructions, circonstances et dépendances de la dite habitation.

4°. Vingt-six bourcaux de sucre avec la melasse qui se trouve dans les citernes.

Conditions:—L'habitation payable en trois termes égaux, tout mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en mars 1834 et 1836 le mobilier en mars 1831, le tout en billet endossés à satisfaction, divisés par coupons et domiciliés chez chez le juge de la paroisse, et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement, le sucre et la melasse payable au comptant.

Note. Il existe sur l'habitation et les esclaves susdits, différentes hypothèques en faveur de divers, dont le montant sera remboursé au jour de la vente; les mineurs majeurs et les tuteurs des mineurs, s'engagent à faire lever toutes les dites hypothèques et les billets à fournir par les acquéreurs resteront déposés chez le juge de la paroisse, et ne seront delivrés par lui aux vendeurs qu'après la radiation de toutes les susdites hypothèques.

Paroisse St. Charles, 23 décembre 1833.
3 janv—17 J. L. LABRANCHE, Juge-enc.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—*L. Magloire h. e. l.* contre *ses créanciers*—No. 7151—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu au bureau de M. L. Ferrand, notaire public, le 23ème jour du présent mois, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour.
C. MAURIAN, juge.
13 jan—4,2ps P. A. GUYOL, greffier.

A LOUER.

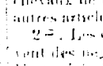

Une MAISON en briques, au coin des rues Bourgogne et Canal, composée de 4 beaux appartements, une galerie et deux grands cabinets, ayant deux grandes chambres très-commodes, un grenier, une cuisine, chambres de domestiques, écurie et remise, &c. Elle sera livrable au 1er. janvier prochain.

Plus—Un superbe magasin, situé rue de la Levée, entre le 3me Quartier et Esplanade. Ce magasin se louera à très bon marché, s'adresser à

LAROCHE & GAUTIER,
21 dec rue de Chartres, No. 164

EN déchargement et à vendre par Thomson & Grant, rue de la Levée, No. 41, 100 barils d'Ale double de Mounsey; 200 quarts de tonneaux et 250 caisses d'ale et deux douzaines vin d'Oporto de Borday; 75 pipes et demi-pipes d'eau de Vie de Cognac; 400 charrues d'Enfilld, assorties; 350 boites de tabac de Richmond, de la manufacture de Cosby; 200 tambours de figues de Smyrne; 220 barrils de beurre de Goshen; 175 tonneaux et boites de fromage de Goshen, 50 pipes et quart de tonneaux de vin de Tarragona; 5 caisses d'herbes des Shakers; 100 paniers d'amandes; 160 caisses de cordiaux et de vins amers; 40 petits barils de muscades fraîches; 50 barils d'huile de tanneur, de 1re. qualité; 100 boites de chocolat; no. 1, de Boston; 32 barils et 22 demi barils de bœuf mess du Missouri; 10 caisses de cigarres de Berlee; 500 boites de savon de New York, 160 quarts de tonneaux de vin de Malaga sec. 31 jan

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe Payant en cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc—1☞ FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 8 paires de boules neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une fente de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.

M. WALTON,
23 déc—1☞ rue de la Douane nos. 12 et 14.

ESCLAVE MARRON DETENU DANS LA GEOLE DE POLICE DE LA PAROISSE DONALDSONVILLE.

IL a été conduit à la geole de police de la dite paroisse, un nègre se nommant ELECK, et se disant appartenir à MM. Purcel, Bein & Co, marchands à la Nouvelle-Orléans, il est parti marron de l'habitation. Le dit nègre avait été pris à été conduit à la geole une chaine fermant à clef, il est âgé de 33 à 34 ans, et il mesure 5 pieds 3 ou 4 pouces. Les propriétaires sont invités de le faire retirer de la geole en se conformant à la loi.

ROBERT SCOTT,
jailor
pour H. Tarrie, shérif.
27 déc—1m

PREPARATIONS Chimiques pour la Conservation des Dents, préparées par W. Carpenter, Philadelphie, Extrait Rafraîchissant de Salsepareille, Extrait Anodin de Salsepareille, Cataplasme Composé, Pilules Royale de Gallopin, Marchandise tégumentaire, Pommade Balsamique de Bucku pour les maladies de la vessie, &c. Poudres de Rhubarbe, à vendre par

DUCONGE & BEYCHARD.
1 déc

ALMANACH DE LA LOUISIANE pour 1834, edited by Frederick Conrad, will be published on the 1st January next. Orders addressed to the subscriber will be punctually attended to.

C. M. MAYER,
Corner of Orleans & Chartres streets.
Dec 1

VENTES PAR LE MARSHAL.

D. Lacoste contre P. L. Bonduel.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cour de Cité de la Nlle-Orléans, l'exposerai en vente publique, le lundi, 27 janvier 1834, à la Banque de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, tout les droits de propriété de P. L. Romain et, une somme de $300, saisis entre les mains de L. Dubreuil et S. B. Allard, provenant de la succession de son père Pierre Romain.

Conditions: comptant.

16 jan B. BEAUREGARD, marshal.

R. Robertson contre James A. Stephens.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Pierre P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 27 janvier, à 12 heures, sur les bords, rue Gravier, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, une quantité d'articles, tels que: nappes de toile, serviettes, draps, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 jan B. BEAUREGARD, marshal.

B. Montreuil et. Garret Morrison.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. Preval, juge conseiller, l'exposerai en vente, lundi, 20 janvier, à la Bourse, à midi, un dray et un cheval—saisis dans l'affaire ci-dessus.

16 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Charles A. Jacobs vs. Mme. Sylvia Ann D. Caldwell.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Hon. W. Gevel, juge conseiller de la cour de cité, l'exposerai en vente, mardi, 21 janvier, à 12 heures, au Principal, matelas, oreillers, coute-pointes, lavabo, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Vivien Seghers vs. John McCully.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. W. Gevel, juge conseiller de la cour de cité, l'exposerai en vente, lundi, 20 janvier, à 4 heures, au Principal, un sofas, un bureau, une table à manger, un lot de tables, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. W. Gevel, juge conseiller de la cour de cité, l'exposerai en vente mercredi, 22 janvier, à 4 heures, au Principal, un sofas, tables-de-lit, 9 chaises, 2 tables, une table à manger, un lot de livres, &c.—Saisis à la poursuite d'Adélaïde Percy, &c. &c.

11 janvier B. BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemines*—Cour des Preuves—Vente par le juge de paroisse de Plaquemines—Samedi, 25 janvier, à midi, il sera vendu sur les lieux, par le juge soussigné, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Mme. Maria Binquoin, décédée veuve de Laurent Guénard, savoir:

Une PLANTATION Sucrière, située dans la dite paroisse sur la rive droite du Mississipi, à environ 8 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 33 arpents plus ou moins face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, bornée au-dessous par la terre de Zénon Nivert et au-dessus par celle de Veuve Jean Salvan ou ses ayants-cause, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, se composant d'une guildive, purgerie, moulin à repaux, maison d'habitation, cuisine, cabanes de nègres et autres maisons.

Une pièce de TERRE inculte située dans la dite paroisse sur la rive droite du fleuve à environ 9 lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant 3 arpents de face sur le dit fleuve et 40 arpents de profondeur, borné par en bas par la terre de Louis Soniat, et par en haut par celle de Jean Baron ou ses ayant-cause.

Les esclaves suivans, savoir: Léon, âgé de 49 ans; Hector, 40; Clémence, cuisinière et blanchisseuse, 47; Isidore, 20 paires de bœufs, 7 vaches laitières, 14 veaux, 5 jeunes taureaux, 18 chevaux américains, 6 do. créoles, 80 moutons, 8 charrues, 4 charrettes à bouts, 3 do. à chevaux, 3 haches, 12 pelles, 20 haches, 1 attelle de charrettes et de serrurier, un soufflet à forge en fer, 1 barrouche et ses harnais, 1 table à manger, 1 paire de petites tables, 1 armoire, 1 secrétaire, 12 chaises, 1 vieille table, 1 lit et matelas, 1 pendule, 12 couteaux et fourchettes, 2 cuillers à soupe et 1 miroir.

Conditions. La plantation avec ses bâtisses, usines et ses dépendances, les esclaves chevaux, bestiaux, instruments aratoires et autres objets ci-dessus et qui est chargé, à l'exception de la pièce de terre inculte devant être vendue comptant, le prix de 12 pour 10,000 comptant, et le balance à 1, 2 et 3 ans.

Le prix de la pièce de terre devant être vendue de 1, 2 et 3 ans, avec hypothèque spéciale sur la chose vendue jusqu'au parfait paiement. Les titres devant être produits à l'acquéreur.

G. LEON.
Le greffier de la cour.
QUERTIER & BOUTIN.
27 déc

VENTES PAR LE GREFFE.

PAR H. J. OMEIN.

Il sera vendu, Jeudi 30 Janvier prochain, à midi, devant la Bourse Hewlett,

UNE SUPERBE PROPRIETE,

(Hôpital, entre Bourbon et Dauphine) consistant en un beau terrain, ayant 80 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la rue Marais, dont il est séparé par celle de Conti, sur lequel il existe deux maisons principales, numérotées 123, lesquelles sont briquetées en entre-sol, et contiennent chacune 8 pièces, avec les dépendances nécessaires au ménage de la famille qui voudra en jouir, ainsi que plusieurs autres petites maisons, le tout en bon état et toujours bien louées et produisant net un revenu annuel d'environ un capital de 30000, et plus encore si l'on jugeait à augmenté à cet égard.

Les conditions de la vente sont: 1 comptant et le reste en trois paiement égaux, en billets cautionnés, payables, mois du jour de la vente, portant intérêt à 10 pour cent, jusqu'au final paiement. Les frais de la vente &c. de même que le pavage des banquettes de la ville seront à la charge de l'acquéreur, et le règlement sera fait chez Mr. Tr'Seghers, not. pub.

N.-B.—La vente de la dite propriété aura lieu pour une seule fois ou en deux, d'après le plan de division qui sera arrêté par Mr. J. Pilié, voyer de la ville, lequel sera déposé chez le huissier, où l'on peut aller le voir. 30 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 20 janvier, à la Bourse Hewlett, à midi, les emplacement, assainissement et clôture, pour y bâtir des maisons de commerce, ou des magasins de